

Paris, le 24 avril 2015

Branches des Conventions Collectives de la Production & Transformation des Papiers, Cartons, Celluloses et produits Connexes (P.C.C.) : résumé de la 1ère réunion NAO 2015 de branche sur salaires minima conventionnels du 22 avril sur Paris

Voici le résumé de la 1ère réunion de NAO 2015 de branche (donc au niveau national) portant sur les salaires minima mensuels conventionnels et les autres demandes diverses, qui s'est tenue le 22 avril à Paris avec les 4 autres organisations syndicales (o.s.) de salariés et le syndicat patronal du Papier Carton, l'UNIDIS.

La délégation FO était représentée par Yves Bernauer, Yannick Farré, Christophe Vanier, Christophe Cossin et moi-même Albéric Deplanque. La Filpac-CGT était à 6, ainsi que la FCE-Cfdt, la Cftc à 2 et la CFE-Cgc à 3. Et l'UNIDIS, le syndicat patronal était représenté par 3 personnes.

D'emblée l'UNIDIS nous a prétexté une situation économique difficile et tout le refrain habituel, puis chaque o.s. a présenté ses demandes, la Filpac CGT avec une A.G. de +3% des salaires minima et primes diverses, la FCE-Cfdt une AG de +1,5% et aucunes autres demandes particulières, la CFTC une A.G. basée sur celle de l'AG du SMIC en 2015, soit +0,83% et la CFE-Cgc la même chose. Pour FO, nous avons été les seuls à présenter et étayer longuement nos demandes préparées la veille en réunion préparatoire et, sur les salaires 2015, FO a demandé une A.G. équivalente au SMIC 2015 soit +0,83% puis un rattrapage du pouvoir d'achat de +2%.

Après une 1^{ère} proposition patronale n'octroyant qu'une A.G. (augmentation générale) de +0,4 à +0,3% sur la grille de classification conventionnelle de branche (donc les salaires minima mensuels conventionnels), et devant le refus unanime des 5 o.s. il y a eu alors une suspension de séance.

Puis l'UNIDIS nous a présenté la proposition suivante (que nous vous résumons dans les 3 tableaux ci-dessous) avec une A.G. comprise dans les 1^{ers} coefficients entre +0,83 et 0,6%, puis pour le reste de la grille un maintien des écarts en « valeur absolu d'euros », entre les coefficients de la grille de classification conventionnelle.

Puis, les 5 o.s. ont alors pris la parole à tour de rôle, et personne n'a trouvé suffisant la proposition patronale de la NAO 2015 de branche. FO et le CGT ont demandé au patronat papetier de réfléchir enfin à améliorer le montant de la prime d'ancienneté conventionnelle (prime à minima mais qui est améliorée dans certaines entreprises par un accord local) qui est bloquée depuis 2001, par un accord national signé à l'époque que par la seule CFDT.

En effet, dans la Convention Collective Nationale, applicable à nos branches de la Production & Transformation des P.C.C., la prime d'ancienneté se calcule sur le salaire minimum de 2001 qui était de 598,06 € ! Nous demandons depuis des années que ce calcul s'opère sur le salaire du coefficient mini du salarié, et même sur le salaire de base réel (tout compris).

Par ailleurs, FO a été le seul syndicat à demander que le calcul de la prime d'ancienneté soit augmentée tous les ans à la date d'anniversaire du contrat et non après 3 ans, puis 6, puis 9, puis 12 et enfin 15 ans.

SMIC 2015 = 1458

Grille de Classification Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise										
Classification		Coefficients	SMMC Salaire Mensuel Minima Conventionnel En vigueur depuis le 1/03/14	Ecart avec le Coef inférieur depuis 1/03/14	Proposition FO au 1er mai 2015	Valeur de l'AG en €	Ecart avec le Coef inférieur	Evolution en % entre ancien et nouveau	Proposition Patronale au 1er mai 2015	Evolution en % entre ancien et nouveau
Niveau I	échelon 1	125	1 446 €	/	1 487 €	41 €	/	2,83	1458	0,83
	échelon 2	130	1 457 €	11 €	1 498 €	41 €	11 €	2,83	1469	0,82
	échelon 3	135	1 469 €	12 €	1 511 €	42 €	12 €	2,83	1478	0,61
Niveau II	échelon 1	140	1 489 €	20 €	1 531 €	42 €	21 €	2,83	1498	0,60
	échelon 2	150	1 509 €	20 €	1 552 €	43 €	21 €	2,83	1518	0,60
	échelon 3	160	1 534 €	25 €	1 577 €	43 €	26 €	2,83	1543	0,59
Niveau III	échelon 1	170	1 568 €	34 €	1 612 €	44 €	35 €	2,83	1577	0,57
	échelon 2	185	1 601 €	33 €	1 646 €	45 €	34 €	2,83	1610	0,56
	échelon 3	195	1 635 €	34 €	1 681 €	46 €	35 €	2,83	1644	0,55
Niveau IV	échelon 1	215	1 782 €	147 €	1 832 €	50 €	151 €	2,83	1791	0,51
	échelon 2	235	1 929 €	147 €	1 984 €	55 €	151 €	2,83	1938	0,47
	échelon 3	260	2 091 €	162 €	2 150 €	59 €	167 €	2,83	2100	0,43
Niveau V	échelon 1	285	2 276 €	185 €	2 340 €	64 €	190 €	2,83	2285	0,40
	échelon 2	315	2 508 €	232 €	2 579 €	71 €	239 €	2,83	2517	0,36
	échelon 3	350	2 773 €	265 €	2 851 €	78 €	272 €	2,83	2782	0,32

Grille de Classification des Ingénieurs et Cadres					
Niveaux	Rémunération Annuelle Minimale (RAM) Valeur 2014	RAM 2015 proposée par FO	Evolution en %	RAM 2015 proposée par le Patronat	Evolution en %
	Débutant -2 ans	26 838 €	27 152 €	1,17	26 945 €
Débutant 2 à 5 ans ancienneté	30 000 €	30 351 €	1,17	30 120 €	0,40
A (PMSS de 2015 x12)	37 600 €	38 040 €	1,17	37 750 €	0,40
B	43 354 €	43 861 €	1,17	43 527 €	0,40
C	56 773 €	57 437 €	1,17	57 000 €	0,40

SUITE PAGE 3

Avantage / Primes divers	Valeur depuis le 1er mars 2014	Proposition FO au 1er mai 2015	Evolution en %	Proposition Patronale au 1er mai 2015	Evolution en %
Panier nuit - mini branche	5,25 €	5,40 €	2,83	5,28 €	0,60
Base avantage pécuniaire de nuit bloqué depuis 4 ans	633,00 €	696,30 €	10,00	633	0,00
Garantie annuelle mini branche de rémunération des OETAM = le coef 125+3% x 12 mois	17 873,00 €	18 380,00 €	2,84	18020,88	0,83
Astreinte par semaine - mini branche	110,34 €	113,46 €	2,83	111,00 €	0,60
Astreinte par jour et majoration si jour férié - mini branche	15,77 €	16,22 €	2,83	15,86 €	0,60

L'UNIDIS devant le mécontentement général a proposé de réfléchir à toutes nos demandes, et nous a donné rendez vous pour une 2^{ème} réunion de NAO de branche, fixée le 27 mai sur Paris. Ceci permettra de tenir une nouvelle réunion préparatoire FO la veille, le 26 mai, où tous les DS, RSS ou autres élus FO du papier carton, puissent venir sur Paris pour une journée de travail.

Pour toutes les autres demandes que nous avons formulées en réunion, nous en reparlerons plus tard et nous fixerons avec l'UNIDIS un calendrier de négociation pour l'année.